



**Règlement jeu concours**  
**Semaine européenne de la mobilité & Journées**  
**européennes du patrimoine**

**Edition 2023**

\*\*\*

**1. ORGANISATEUR**

Dracénie Provence Verdon agglomération– Square Mozart – CS 90129 – 83004 Draguignan Cedex organise un concours dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité – édition 2023.

Le jeu concours se déroulera les 16 et 17 septembre 2023.

**2. OBJECTIFS DU JEU CONCOURS**

Ce jeu concours est organisé afin de promouvoir l'usage du vélo dans le cadre des loisirs à l'occasion des journées européennes du patrimoine.

**3. PARTICIPANTS ET CONDITIONS D'ACCES**

Le concours est ouvert à toute personne physique, majeure, mineure émancipée ou mineure avec autorisation du tuteur légal. L'agglomération se réserve le droit de demander à tout moment les justificatifs qu'il estime nécessaires à la validation des candidatures notamment lors de l'attribution des prix. Tout participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier dans un délai d'une semaine à compter de la demande, sera exclu du concours et ne pourra bénéficier du prix.

L'agglomération se réserve le droit de refuser une participation au concours pour toute candidature qui serait notamment jugée attentatoire au respect de la dignité des personnes ; en contradiction avec les lois en vigueur ; contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public.

Les participants devront se déplacer à vélo entre les différentes animations ou les différents sites culturels ou patrimoniaux à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine (JEP). Les participants devront présenter le carnet de suivi à l'animateur ou au site visité pour être tamponné.

Deux paniers terroirs composés de produits locaux sont en jeu. Un premier panier sera remis au participant ayant réalisé le plus de kilomètres à vélo et un second panier sera remis au participant ayant visité le plus de sites à vélo.

Une seule participation par personne et par famille au jeu est autorisée.

#### **4. COMMUNICATION**

Le concours est annoncé sur le site internet de Dracénie Provence Verdon agglomération, [www.dracenie.com](http://www.dracenie.com) et sur la page Facebook de Dracénie Provence Verdon agglomération.

#### **5. MODALITES D'INSCRIPTIONS**

Pour participer, les personnes intéressées enverront par mail le carnet de suivi tamponné par les sites visités. Les carnets pour lesquels la partie « Coordonnées » n'est pas dûment rempli ne seront pas pris en compte. Les participants ont jusqu'au 19 septembre 2023 pour renvoyer leur carnet de suivi.

L'adresse mail de contact est la suivante : [velo@dracenie.com](mailto:velo@dracenie.com)

#### **6. DESIGNATION DES GAGNANTS**

Deux gagnants seront désignés :

- Un gagnant pour avoir réalisé le plus de kilomètres à vélo ;
- Un gagnant pour avoir visité le plus de sites à vélo.

Les gagnants seront prévenus par mail.

#### **7. LIMITATION DE RESPONSABILITE ET PROTECTION DES DONNEES**

Le participant s'engage à proposer une participation qui respecte les conditions du présent règlement. Les organismes et sites visités ne gèrent ni ne parrainent le jeu concours. Les informations transmises par le participant sont transmises uniquement à la collectivité organisatrice.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du concours font l'objet d'un traitement par l'Agglo afin de permettre la participation au concours et l'attribution du prix au gagnant. Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales.

Pour établir la durée de conservation de vos données, nous appliquons les critères suivants : si vous participez au jeu, nous conservons vos données à caractère personnel jusqu'à 6 mois après la remise du lot ; si vous nous contactez dans le cadre d'une demande relative au jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande. Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité à l'adresse électronique suivante : [velo@dracenie.com](mailto:velo@dracenie.com) .

Nous ne pourrions être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques...)

perturbant l'organisation et la gestion du concours. Dans de telles circonstances, nous en informerons les participants via le site internet de l'Agglo. Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le site internet de l'Agglo.

## **8. FRAIS DE PARTICIPATION**

Ce jeu concours est entièrement gratuit et aucun échange, troc ou autres commerces ne sont autorisés. La seule vocation de ce jeu concours étant de promouvoir l'usage du vélo sur le territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération.

## **9. VALIDATION DE VOTRE PARTICIPATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En participant à ce concours vous autorisez Dracénie Provence Verdon agglomération à exploiter, en partie ou en totalité, sur différents supports.

En cas de violation des règles contenues dans le présent règlement ou pour toutes autres raisons raisonnables, la collectivité organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation et d'interdire l'accès du participant au jeu concours.

## **10. LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est exclusivement régi par le droit français.

## **11. DELIBERATION**

Les règlements des jeux-concours de Dracénie Provence Verdon agglomération ont fait l'objet d'une délibération d'approbation en Conseil d'Agglomération le 26 septembre 2019 (rapport n°3170).